



CODE DE TRANSPARENCE ISR AFG / FIR / EUROSIF

DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3

Edition 2022

Préambule

Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial* et cherche à être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société (* Source: IPE « Top 500 asset managers » publié en juin 2021 sur la base des encours sous gestion à décembre 2020). Notre capacité à gagner la confiance d'une grande variété d'investisseurs privés et institutionnels dans le monde entier nous a conduit à avoir une base de clientèle mondiale de plus de 100 millions de clients par le biais de nos partenaires de distribution ainsi que de nos clients directs institutionnels et entreprises pour lesquels nous gérons au total 2,064 milliards d'euros à fin décembre 2021

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Guide de lecture

Amundi répond au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG¹, le FIR² et l'EUROSIF³, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'ensemble des acronymes ou termes financiers sont définis dans un glossaire à la fin du document.

La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le lien actif correspondant.

Les réponses aux questions du présent Code de Transparence engagent la seule responsabilité d'Amundi.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Responsable (IR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du (des) fonds cité(s) en référence.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.amundi.com

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Amundi Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Le fonds respecte les recommandations du Code de transparence.

Achévé de rédiger le 30 Juin 2022.

¹ Association Française de la Gestion Financière www.afg.asso.fr

² Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org

³ Forum Européen de l'Investissement Responsable www.eurosif.org

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
1. Fonds concerné par ce code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence..	14
4. Processus de gestion	21
5. Contrôle ESG	24
6. Mesure d'impact et reporting ESG.....	25
Disclaimer	27

1. Fonds concerné par ce code de transparence

Ce code s'applique au fonds DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3
Encours du fonds (en M€) au 31/12/2021	34 M €
Classe d'actifs principale	☒ Fonds diversifié Classe d'actifs principale : Obligations et autres titres de créances libellé en euro
Approche(s) dominante(s)	☒ Sélection positive (<i>Best-in-class</i>) ☒ Exclusion ☒ Engagement
Critères d'exclusions appliqués	☒ Armement (Politique d'exclusion d'Amundi sur les armes chimiques, biologiques et à l'uranium <i>appauvri</i>) ☒ Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial ☒ Tabac (Politique d'exclusion d'Amundi sur le Tabac) ☒ Charbon (Politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon) Les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo
Labels	☒ Label Finansol
Classification SFDR	☒ Article 8
Classification AMF	☒ Communication centrale
Liens vers les documents relatifs au fonds	https://www.amundi.fr/fr_instit/product/view/FR0010440156

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Le ou les fonds auxquels s'applique ce code sont gérés par Amundi Asset Management, société par actions Simplifiée – SAS au capital de 1 143 615 555 euros.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris – France

Adresse postale 91-93 Boulevard Pasteur 75730 Paris Cedex 15 CS 21564– France

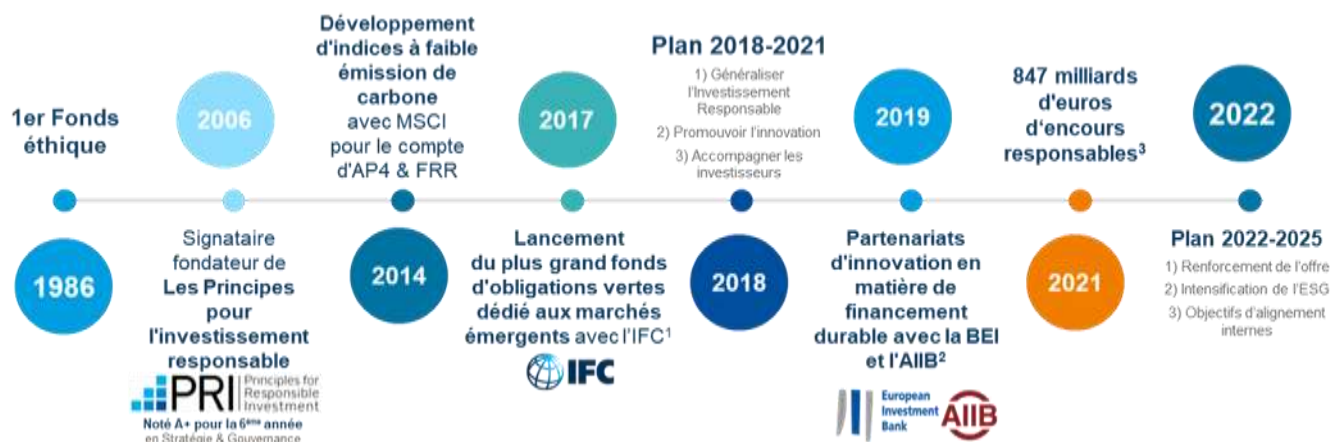
Agrément AMF « Autorité des Marchés Financiers » sous le n° GP 04000036.

Site internet : www.amundi.com

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Depuis lors, Amundi n'a cessé de renforcer son ambition d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de ses stratégies d'investissement ainsi qu'au travers de processus d'engagement auprès des émetteurs afin de les soutenir dans leur progrès.

Ci-dessous sont détaillées les principales avancées d'Amundi en tant qu'Investisseur Responsable:



Source : Amundi. 1) (Société financière internationale) (2) Banque européenne d'investissement (BEI) et Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) ; (3) *AuM (arrondi) à fin décembre 2021 ;

Veuillez trouver plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable d'Amundi sur le site <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

Amundi a formalisé sa politique d'Investissement Responsable dans un document qui a pour vocation d'expliquer la gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement.

Cette politique est actualisée annuellement et publiée sur le site internet d'Amundi : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

De plus, Amundi communique abondamment sur sa démarche d'acteur engagé :

<https://legroupe.amundi.com/notre-approche-esg>

<https://legroupe.amundi.com/notre-politique-de-gouvernance>

<https://legroupe.amundi.com/nos-ambitions-et-actions-en-matiere-de-climat>

<https://legroupe.amundi.com/notre-engagement-de-cohesion-sociale>

Le plan d'actions 2022-2025 baptisé « Ambition 2025 » pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités sociales est consultable ici : <https://legroupe.amundi.com/article/un-nouveau-plan-societal-pour-lutter-contre-le-rechauffement-climatique-et-les-inegalites-sociales>

La stratégie d'investissement responsable d'Amundi s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

- **L'intégration ESG dans les gestions :**

Les gestionnaires de portefeuille et les analystes de l'ensemble des plateformes de gestion ont accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes. Plus de 13,500 entreprises dans le monde étant notées selon une méthodologie ESG propriétaire à fin décembre 2021.

- **Une politique d'exclusion ciblée**

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées dans toutes ses stratégies de gestion active qui concernent les entreprises non conformes à sa politique ESG, ni aux conventions et cadres internationaux et nationaux. En complément, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles, spécifiques aux industries du charbon et du tabac, qui ont été renforcées fin 2020. En effet, En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique. De plus, En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

- **L'engagement avec les émetteurs**

Amundi a mis en place une politique d'engagement forte. En effet, Amundi considère le désinvestissement comme une solution de dernier recours. En agissant de la sorte le gestionnaire d'actifs abandonne toute possibilité d'exercer une influence sur une entreprise ou un secteur. A l'inverse, rester investi dans des entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG permet de promouvoir les meilleures pratiques durables au sein du secteur.

Pilier majeur de notre vision d'investisseur responsable, l'engagement s'exerce lors des échanges des analystes avec les entreprises tout au long de l'année, et à travers l'engagement sur les grands enjeux du développement durable, par des actions individuelles ou collaboratives.

- **Une politique de vote ESG**

La politique de vote d'Amundi est en ligne avec sa vision d'investisseur responsable et avec la volonté d'aider les entreprises à progresser vers des objectifs plus durables.

– Les solutions d'investissements responsables

La gamme de solutions d'investissement responsable d'Amundi couvre toutes les classes d'actifs et zones géographiques, de l'intégration ESG à des thèmes spécifiques.



– Des partenariats innovants

Enfin, à travers des partenariats innovants avec de grands investisseurs publics, Amundi développe des solutions pour financer la transition énergétique. Nous privilégions les initiatives qui stimulent à la fois l'offre et la demande et qui contribuent à la construction d'un marché dynamique pour les instruments d'investissement responsable.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels les entreprises font face ont un impact majeur sur la société. Ils ont également des conséquences financières pour les entreprises, aussi bien en termes de risques que d'opportunités. Amundi souhaite appréhender au mieux ces sujets afin d'assumer son rôle d'entreprise citoyenne et intégrer ces risques et opportunités dans ses décisions de gestion.

Ainsi pour Amundi, l'analyse ESG a pour but de sensibiliser et inciter les entreprises à s'inscrire dans une logique de développement durable tout en leur attribuant une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance) se basant sur un référentiel de critères. Cette analyse permet d'intégrer les risques intangibles liés à l'activité de l'entreprise et est donc susceptible de réduire le niveau de risque pour l'investisseur. La mise en œuvre de l'analyse ESG réside donc dans la capacité à sélectionner les

entreprises répondant positivement aux enjeux du développement durable, en fonction d'un référentiel de critères ESG.

Risques liés au développement durable

La politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration des scores ESG dans les processus d'investissement sont les principaux piliers de l'approche d'Amundi en matière de risques de durabilité⁴.

La politique d'exclusion s'applique à toutes les stratégies gérées activement sur lesquelles Amundi dispose d'un pouvoir discrétionnaire total en matière de gestion de portefeuille. Ces politiques d'exclusion globales traitent des risques de durabilité les plus importants liés aux :

- Risques environnementaux : climat (entreprises développant de nouvelles capacités de charbon, extraction de charbon, production d'électricité à partir de charbon), et environnement (violations des principes 7, 8 et 9 des principes du Pacte mondial des Nations Unies).
- Risques sociaux : santé (fabricants de produits du tabac), travail et droits de l'homme (infractions aux principes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies).
- Événements liés à la gouvernance : corruption (manquements au principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies).

De plus, les scores et critères ESG d'Amundi sont tous disponibles dans les systèmes de gestion de portefeuille Front Office des gérants d'Amundi. Le score ESG d'Amundi représente une source d'information essentielle pour les gérants afin de prendre en compte les risques liés au développement durable dans leurs décisions d'investissement. Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle.

D'autre part, Amundi est convaincue que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme ainsi que saisir les opportunités qui émergent de cette transition. Pour cela, nous favorisons les investissements à impact positif et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi qui a poursuivi en 2020 ses engagements en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements s'inscrivent dans la stratégie Climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet. En mars 2021, les encours dans les initiatives environnementales spécifiques atteignent 28 milliards d'euros, en forte progression par rapport aux encours soutenant la transition énergétique et la croissance verte à fin 2020 (21.9 milliards d'euros).

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable. En effet, la démarche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et amplifiée depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et par des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG sur l'ensemble de nos investissements. Pour mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisée pour

⁴ Par "risque de durabilité", on entend un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin d'avoir à sa disposition des mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière compréhensive.

Le risque lié au changement climatique

Amundi est également convaincue que les sociétés de gestion et les investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques posés par le changement climatique. Nous avons un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone, la gestion des risques et opportunités liés au climat doit être alignée sur des objectifs à long terme. Notre responsabilité en tant que société de gestion est de veiller à ce que les investisseurs prennent en compte les risques à long terme ainsi que les opportunités qui émergent de cette transition. Pour ce faire, nous promouvons les investissements à impact positif et encourageons les pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons. Dans notre objectif de promouvoir l'impact positif, nous nous engageons auprès des entreprises, individuellement, mais aussi à travers des initiatives partagées comme Climate Action 100+. Chez Amundi, nous croyons fermement au pouvoir de l'action collaborative, c'est pourquoi nous sommes membres d'initiatives comme Finance for Tomorrow, ou de la Net Zero Asset Managers Initiative.

En 2020, Amundi a notamment contribué à l'initiative **Science-Based Targets**. Amundi a écrit à 253 entreprises de différents secteurs pour les inviter à s'engager ou à mettre à niveau leurs Science Based Targets (SBT), soit des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi, qui a poursuivi en 2021 son engagement en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements sont en ligne avec la stratégie climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet.

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable. L'approche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et élargie depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et à travers des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonisation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG pour tous nos investissements. Afin de mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisée pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin de disposer de mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière exhaustive.

Évaluation complète des risques de transition au niveau sectoriel et spécifiques aux clients:

Amundi évalue le niveau actuel des émissions carbone d'une entreprise dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et en tire l'exposition au risque de transition des entreprises. Amundi évalue ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte, afin de corriger le niveau d'exposition au risque de transition.

Pour ce faire, Amundi utilise une combinaison d'indicateurs :

- émissions carbone ;
- intensité en carbone ;
- activités vertes et brunes.

En plus des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données open source pour compléter son évaluation exhaustive du risque de transition (p.ex. base de données de l'initiative Science-Based Targets).

Évaluation des risques physiques au niveau sectoriel et spécifiques au client: Les évaluations des risques physiques d'Amundi évaluent la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elles sont exposées à des risques climatiques chroniques et/ou aigus. Pour les risques physiques liés au changement

climatique, Amundi prend en compte à la fois les risques à court et à long terme. L'analyse d'Amundi repose sur la méthodologie élaborée par Trucost

Température, alignement de -2°C : Cette approche consiste à comparer la trajectoire des émissions de carbone d'une entreprise avec les bilans carbone sectoriels. Ces bilans carbone ont pour objectif d'être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 2°C ou en dessous de 2°C. Comme cette approche n'est pas encore stabilisée et que plusieurs fournisseurs de données sont encore en train de développer leurs produits, nous suivons de près leur développement en cours.

Afin de renforcer l'évaluation des risques de transition climatique, Amundi réalise une analyse d'alignement sur l'Accord de Paris de son portefeuille d'investissement. Afin d'améliorer la gestion des risques liés à la transition climatique du portefeuille, Amundi s'appuie également sur des scores de température élaborés par plusieurs fournisseurs, notamment Trucost, Iceberg Data Lab et CDP.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Des ressources spécialisées

La ligne métier Investissement Responsable, définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions, au service des différentes gestions : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.

A fin décembre 2021, la ligne métier regroupe 40 personnes. Elle est organisée en quatre équipes différentes :

- **Analyse ESG, Engagement et Vote** : cette équipe internationale est répartie entre Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, engagent et maintiennent le dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG, avec la responsabilité de noter ces entreprises et de définir les règles d'exclusion. Les analystes ESG travaillent aux côtés d'une équipe de spécialistes dédiée à la politique de vote et au dialogue préalable aux réunions. Basés à Paris, ils définissent la politique de vote des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.
- **Méthode et solutions ESG** : cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est en charge de la maintenance et du développement du système de scoring ESG propriétaire d'Amundi, des systèmes de gestion des données liées à l'ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer des scores ESG propriétaires). Ils aident les analystes et les gestionnaires de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les équipes de développement commercial à créer des solutions innovantes en intégrant des données liées au développement durable dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, mesures d'impact, controverses...). Ils supervisent le développement et l'intégration des outils d'analyse ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille et de reporting client d'Amundi et sont également chargés de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques aux clients.
- **ESG Business Development & Advocacy** : cette équipe est chargée de soutenir et de développer une offre et des solutions ESG qui répondent aux besoins et aux défis des investisseurs, de fournir des conseils et des services ESG à tous les clients d'Amundi et de gérer la défense des intérêts ESG et les collaborations avec les initiatives de finance responsable, ainsi que de développer des programmes de formation pour nos clients.
- **COO Office** : cette équipe est chargée de coordonner le département avec les fonctions support du groupe, de produire les tableaux de bord de suivi de l'activité (Business, Budget, IT, Audit, projets), et de superviser les grands projets transversaux.

Une gouvernance dédiée à la politique ESG

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime trois comités faisant l'objet d'un suivi régulier par la Directrice Générale d'Amundi :

Comité stratégique ESG

Présidé par la Directrice Générale d'Amundi, le Comité stratégique ESG se réunit tous les deux mois et définit la politique ESG d'Amundi et ses orientations clés pour la France et l'international. Il valide la politique et les thématiques d'engagement.

Comité de notation ESG

Le Comité de notation ESG se réunit tous les mois. Il définit et valide la notation ESG, se prononce sur les politiques d'exclusion ainsi que sur les stratégies investissement intégrant les notations ESG.

Comité de vote ESG

Le Comité de vote ESG se réunit annuellement pour valider la politique de vote mais peut être convoqué autant que besoin. Il a pour rôle d'examiner et de valider les engagements et l'exercice des droits de vote d'Amundi, et d'assurer leur cohérence avec les thématiques d'engagement clés ESG.

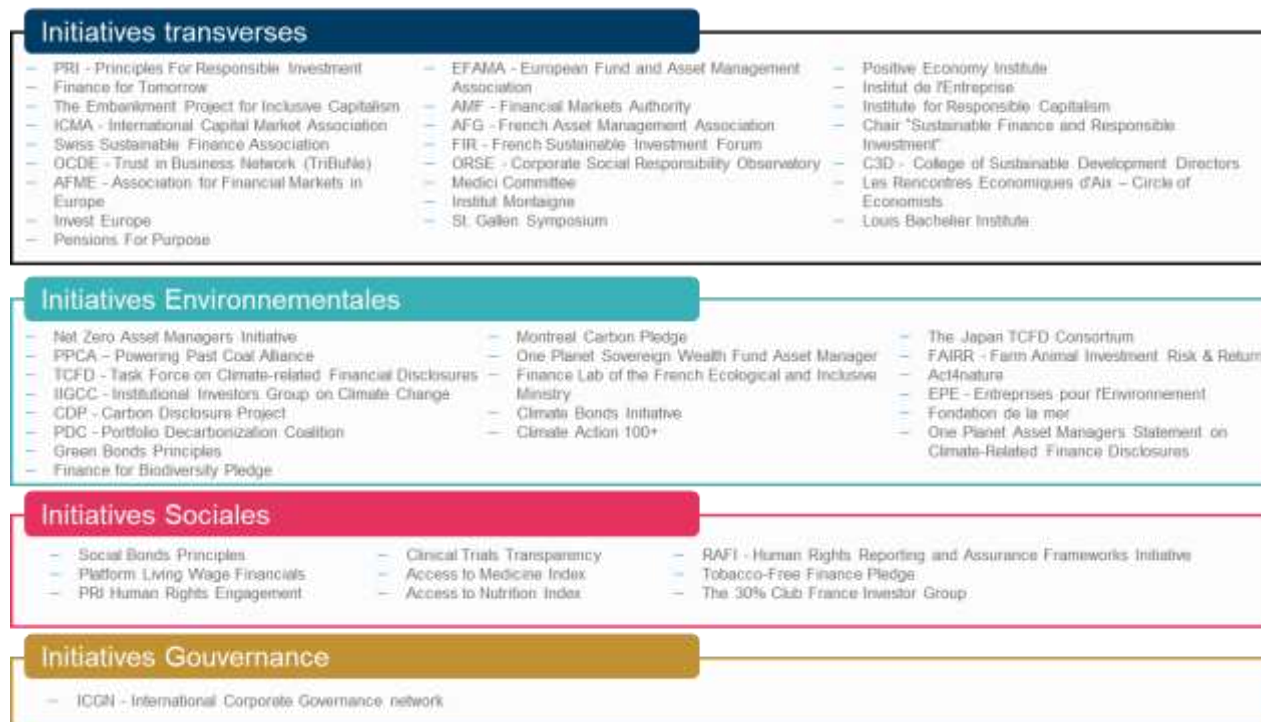
2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Nos gérants Investissement Responsable représentent environ 500 personnes auxquelles viennent s'ajouter nos 29 experts (fin mars 2022) dédiés à l'analyse ESG, à la méthodologie de notation ESG et au vote et dialogue pré-assemblée.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

En tant qu'investisseur responsable ayant une influence croissante dans la prise en compte des critères ESG, Amundi participe à de nombreuses initiatives en tant que membre ou signataire.

Ces initiatives internationales regroupent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs. Leur objectif est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur transparence dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, la protection des ressources en eau, la santé, la nutrition dans les pays en développement, etc.



Source: Amundi

Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de SIF européens (France, Espagne, Italie, Suède), des SIF canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement, du Finance Lab du Ministère français de l'écologie et de l'inclusion, du One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager, du Plateform Living Wage Financials (PLW). Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

De plus, Amundi soutient la Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.

En 2020, Amundi a participé au lancement du groupe d'investisseurs Club France 30 %.

Cette initiative vise à promouvoir une meilleure mixité à tous les niveaux de la hiérarchie des entreprises et appelle notamment les grandes capitalisations françaises (SBF 120) à établir un plan d'action pour avoir au moins 30% de femmes dans les équipes de direction d'ici 2025.

Soutien à l'essor d'un think tank : le Comité Médicis

Amundi fait partie du Comité Médicis, groupe de travail dédié à la finance responsable créé par Amundi. Cette réflexion vise à aborder les grandes questions sociales actuelles en termes de relation avec la finance, avec deux objectifs :

- 1) Préciser comment Amundi peut mettre en œuvre son quatrième pilier et notamment définir sa politique d'investissement responsable (étudier les critères ESG à prendre en compte et leur évolution possible ou probable en matière de débats publics et de problématiques émergentes).
- 2) Contribuer au débat public, en permettant à Amundi d'assumer pleinement son rôle social et d'être un type différent de société financière, en raison de sa compréhension et de ses perspectives uniques sur le monde qui l'entoure.

Le Comité Médicis, présidé par la Directrice Générale d'Amundi, rassemble des personnalités reconnues de différentes nationalités et origines : Économistes, philosophes, scientifiques, sociologues, chefs d'entreprise, représentants des non-profits, etc.

Leurs missions consistent à:

- Étudier, d'un point de vue multidisciplinaire, les grandes questions économiques, sociales et environnementales auxquelles nos sociétés et nos économies sont confrontées.
- En cherchant comment les transformer en une politique financière responsable.
- Création de recommandations pratiques pour les financiers et les entreprises.
- Encourager la promotion de ses travaux.

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2021, l'encours total des actifs Investissement Responsable du groupe Amundi s'élevait à 847 milliards d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2021, le pourcentage des actifs Investissement Responsable s'élevait à 42%.

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Nos fonds Investissement Responsable ouvert au public sont disponibles sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant : https://www.amundi.fr/fr_part/Nos-fonds/Notre-selection

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Danone.communities Investissement Responsable S3 est un compartiment diversifié flexible de la Sicav Danone.communities. Son objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée supérieure à l'Eonia capitalisé +2%, après prise en compte des frais courants, à travers une allocation flexible privilégiant une approche socialement responsable : 0% à 30% sur la partie actions internationales et 60% à 100% sur la partie obligataire/monétaire des pays de l'Union européenne.

Le compartiment est également investi jusqu'à 10% dans des entreprises à caractère social dans des pays émergents.

Pour bien connaître un émetteur, et en apprécier la qualité, nous prenons en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos analyses et décisions d'investissement, en complément des critères financiers traditionnels.

L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité. Nous sommes convaincus que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur.

L'approche IR du fonds est de type « Best-in-Class ». Cette approche consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur de l'économie, les entreprises ayant les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) par rapport à celles de leurs pairs. Elle vise également à comparer entre eux les émetteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès.

En effet, Amundi est convaincue que l'investissement responsable doit être large, incitatif, et encourager tous les secteurs à progresser en adoptant des meilleures pratiques qui prennent en compte les critères ESG.

Enfin, cette approche permet de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur. En valorisant les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises sélectionnées, Amundi cherche à favoriser les émetteurs qui sont dans une démarche de progrès.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse ESG d'Amundi est réalisée en interne. Elle est fondée sur un socle quantitatif solide, complété par une analyse qualitative approfondie réalisées par nos analystes ESG. Ils s'appuient sur 15 fournisseurs de données extra-financières afin de disposer d'une pluralité et d'une complémentarité de données.

L'analyse ESG s'appuie sur ces données pour générer des scores/notations ESG internes, des analyses de controverses ESG et des données traitées pour répondre aux exigences d'exclusion spécifiques des clients.

Certains fournisseurs ont également été choisis pour leurs données liées au climat en ce qui concerne la gestion des risques climatiques et les données relatives au CO2.

Liste de fournisseurs extra-financiers :

Notation ESG		Climat		
				
Controverses	Green Bonds	Données Brutes	ODD*	Souverains
				

*Objectifs de Développement Durable

L'utilisation de plusieurs fournisseurs de données présente plusieurs avantages :

- Permet une plus grande couverture des émetteurs en combinant de multiples couvertures avec certains fournisseurs mieux à même de couvrir certaines régions/secteurs/classes d'actifs
- Permet à Amundi d'avoir de multiples perspectives sur l'analyse d'un émetteur sur un critère spécifique. Dans la mesure où les fournisseurs de données peuvent adopter une approche différente pour analyser un critère, l'utilisation de multiples informations de fournisseurs de données permet à l'équipe d'analyse ESG d'avoir une vision à 360° des sujets ESG critiques et du comportement des émetteurs sur ces sujets
- Amundi a accès à des mises à jour d'analyses plus fréquentes, chaque fournisseur de données actualisant ses analyses pour un secteur donné, mais sur ses propres calendriers.

Les données ESG sont vérifiées en interne afin d'en assurer la cohérence.

Les données fournies sont traitées par un logiciel expert développé en interne afin d'appliquer les valeurs de notre référentiel et nos propres pondérations. Ensuite, l'équipe évalue les émetteurs de façon qualitative et analyse la cohérence des informations de façon systématique.

D'autres sources externes peuvent également être utilisées par les analystes :

- Les échanges entre Amundi et la direction d'une entreprise dans le cadre de l'engagement continu;
- Les rapports publiés par les entreprises ;
- Les rapports scientifiques ;
- Les textes réglementaires ;
- Les données et études sectorielles fournies par les sociétés de courtage ainsi que les informations en provenance des ONG et des organisations syndicales.

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

L'analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

L'évaluation ESG des entreprises repose sur des analyses qui sont :

- Fondamentaux : Privilégier une revue critique des données externes et un contact direct avec les entreprises
- Multicritères : L'entreprise est évaluée selon 38 critères dont 17 critères génériques, communs à toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 critères sectoriels spécifiques
- Relatif et sectoriel : Cela implique de comparer les comportements dans un secteur donné, sans tenir compte du secteur d'activité dans lequel l'entreprise opère (approche Best-in-Class)
- Prospective : Il s'agit d'identifier les risques ESG et les opportunités pour les entreprises en fonction de leur modèle économique

L'analyse d'Amundi est avant tout pragmatique. Les analystes examinent toujours les entreprises dans le contexte de leur secteur et de leur région. Ils examinent également les réglementations locales afin de comprendre les risques et les opportunités ESG auxquels sont confrontées les entreprises. Les critères sont pondérés en fonction du secteur des entreprises, du contexte régional et législatif. Plus le risque associé à un critère est important, plus le poids attribué à ce critère est important.

Les notations varient de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse. Les notes sont ajustées sur la base des données communiquées mensuellement par les fournisseurs ESG. Les émetteurs sont suivis en permanence et toute information sur les controverses ou les alertes est instantanément prise en compte pour mettre à jour l'analyse.

En outre, les analystes affinent régulièrement leur méthodologie.

Le tableau ci-dessous présente le référentiel d'analyse d'Amundi :

	E nvironnement 		G ouvernance 
GENÉRIQUE	17 - Emissions & Energie - Gestion de l'eau - Biodiversité & Pollution - Fournisseurs (enjeux environnementaux) 4	6 - Santé & Sécurité - Conditions de travail - Relations sociales - Fournisseurs (enjeux sociaux) - Responsabilité produits/clients - Communautés locales et droits de l'homme	7 - Structure du conseil - Audit & Contrôle - Rémunération - Droits des actionnaires - Déontologie - Pratiques fiscales - Stratégie ESG
SPECIFIQUE	21 - Energie propre - Voiture verte - Chimie verte - Construction durable - Gestion durable des forêts - Recyclage du papier - Assurance éco-responsable - Business vert - Emballage 10	11 - Bioéthique - Marketing responsable - Produits sains - Risques liés au tabac - Sécurité des véhicules - Sécurité des passagers - Responsabilité media - Cyber-sécurité & Vie privée - Fracture numérique - Accès aux soins - Accès aux services financiers	

L'analyse ESG des souverains

Amundi a développé une méthodologie propriétaire pour noter les entités souveraines sur les principales questions ESG auxquelles un investisseur est exposé à travers ses investissements en dette souveraine. Elle vise à évaluer les questions ESG qui sont au premier plan des politiques actuelles et passées des gouvernements ; celles-ci pourraient à leur tour se matérialiser dans la capacité d'un pays à rembourser sa dette à moyen ou long terme, ce qui représente un risque pour l'investisseur. Elle vise également à évaluer la manière dont les pays gèrent les principaux problèmes de durabilité qui contribuent à la stabilité de la société mondiale.

Il est basé sur des points de données développés par un fournisseur externe de données ESG, Verisk Maplecroft. Ce fournisseur a été sélectionné en raison de la stabilité et de la cohérence de son indicateur, de sa précision et de sa flexibilité.

Cette méthodologie repose sur une cinquantaine d'indices (ou facteurs) développés par Verisk Maplecroft, chacun de ces indices représentant une question ESG. Ces indices sont construits par le fournisseur de données externe sur la base de plusieurs points de données provenant de différentes sources. Il s'agit de bases de données externes (telles que la Banque mondiale, les Nations unies, etc.), de bases de données propriétaires ainsi que de fiches d'experts. Ces points de données sont ensuite pris en compte par le fournisseur dans un index.

Chaque indice mesure la performance des entités souveraines sur une question ESG (par exemple, la politique du carbone, le stress hydrique, les salaires décents, la corruption, etc.) Les pays sont notés sur une échelle allant de 0 (note la plus basse) à 10 (note la plus élevée) de manière relative (c'est-à-dire que la performance d'un pays est mesurée par rapport à d'autres pays). Seuls des indices très spécifiques sont notés sur une échelle absolue (indices pour lesquels il est possible de définir un niveau optimal).

Tous les indices ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une meilleure lisibilité du score, chaque catégorie relevant d'un des piliers E, S ou G.

Pilier	Critères
Environnement	Changement Climatique
	Capital Naturel
Social	Droit de l'Homme
	Cohésion Sociale
	Capital Humain
	Droits Civils
Gouvernance	Efficacité du Gouvernement
	Environnement économique

Source : Amundi

Le score final résultant de cette agrégation est, comme pour les indices, un score entre 0 et 10, qui mesure la performance globale du pays par rapport aux questions sélectionnées.

Afin de fournir un score cohérent avec les scores ESG d'entreprise d'Amundi, le score ESG souverain est ensuite redimensionné pour se situer sur une échelle de -3 à +3. Une note est alors attribuée à chaque pays en suivant la même table de conversion que pour les entreprises.

Notation ESG	Score ESG
A	>2.5
B	]1.5 ; 2.5]
C	]0.5 ; 1.5]
D	] -0.5 ; 0.5]
E	] -1.5 ; -0.5]
F	<-1.5

Source : Amundi

Comme pour les entreprises, les pays qui enfreignent une ou plusieurs directives de conformité ou une politique ESG interne sont notés G et sont exclus de tous les investissements.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le fonds applique la politique sectorielle d'Amundi spécifique à l'industrie du charbon. Tout émetteur ayant des revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production de l'électricité obtenue à partir de charbon qui ne respecte pas les seuils ci-dessous est exclu du portefeuille :

- Les entreprises développant de nouvelles activités charbon thermique*, ou
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique, ou
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction, ou
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

* Et réalisant moins de 25 % de leurs revenus dans l'extraction du charbon.

Amundi prend en compte les éléments associés au changement climatique dans la dimension environnementale (pilier « E ») de son référentiel d'analyse ESG. L'analyse de la dimension environnementale est portée par une approche quantitative et qualitative qui cherche à identifier les risques et les opportunités environnementales les plus pertinents pour chaque secteur d'activité.

Les critères environnementaux que Amundi a retenu dans son référentiel ESG, sont pleinement intégrés dans l'analyse ESG de chaque émetteur, quel que soit leur secteur d'activité. Ces critères sont sur- ou sous-pondérés dans le score « environnemental » de l'émetteur, en fonction de leur stratégie environnementale, leurs pratiques et l'impact de leur activité sur l'environnement.

Prenons l'exemple d'un émetteur dans le secteur automobile, le score « environnemental » de l'émetteur est principalement déterminé par sa stratégie de développement de voitures vertes ainsi que par des considérations relatives à ses émissions directes (Scope 1).

La dimension environnementale de l'analyse ESG d'Amundi ne consiste pas seulement d'évaluer des critères environnementaux au sens large, tels que les émissions de gaz à effet de serre, mais elle comprend également des critères relatifs au secteur d'activité d'un émetteur (environ 4 à 5 critères).

Le tableau ci-dessous présente les critères généraux et sectoriels de l'analyse ESG d'Amundi pour la dimension environnementale :

	3 critères génériques	9 critères sectoriels
Environnement	Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre Eau Biodiversité, pollution et déchets	Véhicules verts (Automobile) Développement et production d'énergies alternatives et de biocarburants (Energie/Services aux collectivités) Sylviculture responsable (Papier et forêts) Financement éco-responsable (Banques/Services Financiers/Assurances) Assurance verte (Assurance) Construction durable (Produits de l'Industrie de la Construction) Emballage et éco-conception (Alimentation et boissons) Chimie verte (chimie) Recyclage du papier (Papier et forêts)

Source : Amundi.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Évaluation ESG des émetteurs

Pour être efficace et précise, l'analyse ESG doit systématiquement cibler les critères majeurs relatifs au secteur d'activité de l'entreprise. La pondération affectée aux critères choisis est un élément crucial de l'analyse ESG. Sur chacun des secteurs, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés. Plus l'entreprise fait face à un risque important pour un critère donné, plus les analystes ESG seront exigeants quant à la qualité de ses pratiques.

Exemple : Dans le secteur automobile, la question des émissions de CO2 est principalement liée aux émissions de la gamme des véhicules des constructeurs. L'analyste ESG s'intéressera donc aux investissements liés à la recherche et au développement des entreprises, non seulement dans les véhicules alternatifs (électriques, hybrides), mais aussi dans l'amélioration de l'efficacité des véhicules traditionnels. Ce critère est d'autant plus pertinent qu'il constitue à la fois un risque pour les constructeurs (risque d'amende en cas de non-respect des quotas d'émissions de CO2) mais aussi une opportunité (part de marché croissante des véhicules peu consommateurs, en raison de la croissance du coût du carburant).

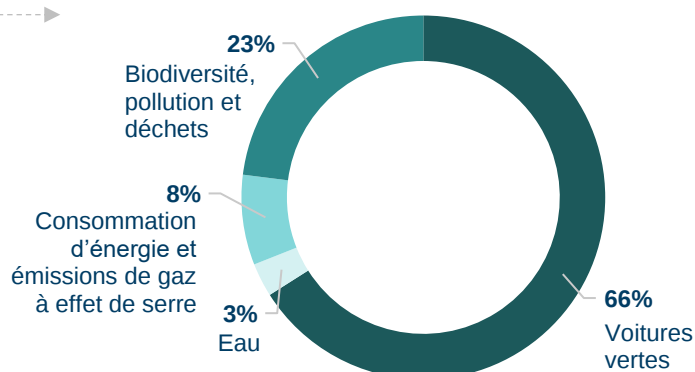
Exemple de pondération :



	E	S	G
Automobile	37%	37%	26%
Banque	24%	29%	47%
Pharmacie	41%	40%	23%

Source : Amundi.

Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile



Notation ESG

Un module de calcul, validation et diffusion des notations ESG appelé outil SRI (Stock Rating Integrator) a été développé en 2009 par les équipes ESG Analyse et IT d'Amundi. Cet outil :

- Assure la collecte, le contrôle qualité et le traitement des scores ESG des fournisseurs
- Calcule les notations ESG des émetteurs selon la méthodologie propriétaire d'Amundi, avec un mécanisme qui diffuse la notation d'un émetteur à l'ensemble de ses sociétés détenues majoritairement
- Contrôle la qualité de la notation après le calcul
- Mise à jour des notations ESG une fois par mois
- Affiche les notations ESG de manière transparente et conviviale : Affichage de la note ESG de l'émetteur ainsi que des critères et des poids de chaque critère
- Stock plus de 10 ans de scores et de notations ESG, ce qui permet d'effectuer des tests et des recherches quantitatives.

À chaque étape du calcul du processus, les scores sont normalisés en convertissant en Z-scores (différence entre le score de l'entreprise et le score moyen du secteur, en quantité d'écarts-types).

Une fonction liée à la capitalisation boursière de l'entreprise est appliquée afin d'être plus exigeante à l'égard des grandes entreprises, qui disposent généralement de meilleurs moyens de communication.

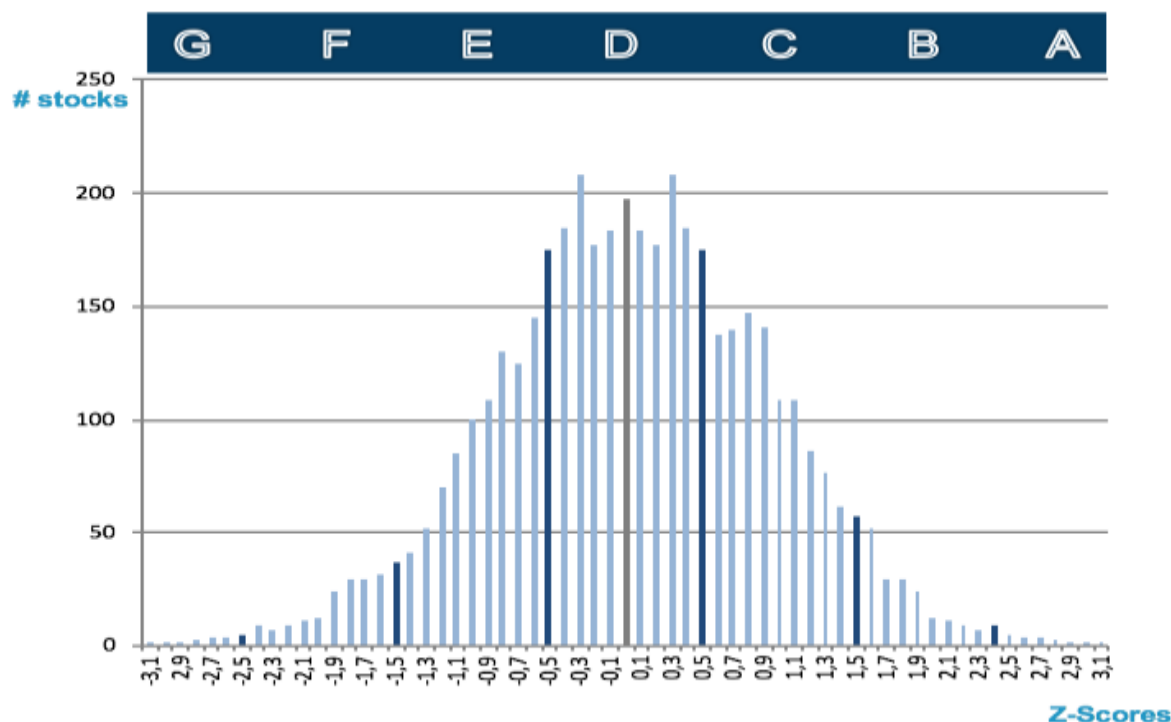
En fin de compte, chaque entreprise a donc :

- Une note ESG (environ entre -3 et +3)
- Une notation ESG, basée sur la note ESG déterminée de la manière suivante

Les scores ESG sont donc centrés sur 0, tant au niveau global qu'au sein de chaque secteur. Par conséquent, un Z-score de 2 est bien meilleur que la moyenne qui est nulle.

La note ESG est la traduction du Z-score en une échelle de niveau 7 de A à G. Chaque segment mesure une unité de l'écart-type de l'univers mondial.

La répartition des notations ESG est présentée dans le tableau ci-dessous :



Source : Amundi.

Les émetteurs sont examinés en permanence et toute nouvelle information sur les controverses est prise en compte dans l'analyse ESG. L'analyse des controverses peut ou non entraîner un changement de notation au niveau des critères concernés ou au niveau de la notation ESG finale.

3.6 A quelle fréquence est mise à jour l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notations ESG sont actualisées mensuellement à partir des données transmises par les agences de notation, intégrées dans le logiciel expert et enrichies, le cas échéant, de l'analyse qualitative. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue, les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour mise à jour des analyses. En moyenne, la mise à jour complète est effectuée tous les ans. Par ailleurs, les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction des conclusions du Comité de notation ESG.

Analyse et suivi des controverses par les analystes ESG

L'équipe d'analyse ESG assure un suivi actif des controverses et un suivi ad hoc si nécessaire. Ce suivi permet :

- Assurer la couverture des principaux émetteurs de l'univers d'investissement d'Amundi
- Détecter les nouvelles tendances et identifier les controverses croissantes (au sein des secteurs, des questions, des zones géographiques...)
- Identifier les sociétés les plus controversées afin d'initier un dialogue avec elles si cela s'avère pertinent ou les exclure des portefeuilles, en dernier recours
- Adopter une approche proactive dans le traitement des controverses afin de ne pas être pris au dépourvu
- Protéger les clients contre le risque de réputation (associé aux titres détenus en portefeuille)

L'analyse ESG utilise principalement quatre fournisseurs de données, ainsi que RepRisk et Factiva en raison de leur spécialisation sur les controverses, ce qui est un aspect unique de l'analyse ESG. Les données sont utilisées par les analystes, qui sont en mesure de les replacer dans leur contexte, afin de permettre l'évaluation la plus objective de la controverse :

- L'analyse est basée sur des filtrages trimestriels, qui permettent à chaque analyste de confirmer les controverses existantes et nouvelles dans son secteur.
- Elle est complétée par une analyse « fondamentale » approfondie lorsqu'elle est jugée nécessaire

Pour l'analyste, l'évaluation d'une controverse devrait être structurée autour des points clés suivants :

- La multiplicité des controverses et les enjeux ESG associés
- Ampleur et portée de la controverse ou des controverses
- Réponse et mesures correctives éventuelles prises par la société
- Impact potentiel sur l'activité
- Impact potentiel sur les parties prenantes
- Source (Qualité et Visibilité)
- Durée/effet de la controverse

Impact sur les notations ESG des émetteurs

Cette analyse approfondie des controverses permet de moduler la note ESG des émetteurs de manière précise et réactive. La gravité des controverses est déterminée par l'analyse :

- La gravité des dommages causés à l'homme ou à l'environnement
- Le caractère répétitif des controverses
- La réponse fournie par la société et la qualité des mesures correctives qui doivent être ou ont été mises en place

Une attention particulière est accordée à l'analyse de la crédibilité des sources d'information et à la prise en compte des voix des communautés locales ou des ONG sur le terrain.

Le dialogue avec les entreprises vise alors à mettre un terme aux pratiques les plus problématiques. Parfois, le dialogue est mené dans un cadre collaboratif comme par le biais des UNPRI pour s'assurer que les investisseurs conservent une voix unifiée et que l'entreprise en question est en mesure de passer plus de temps à résoudre les problèmes et moins de temps à s'engager auprès d'un grand nombre d'investisseurs.

En cas de controverse jugée très grave (violation grave et répétée d'un des 10 principes du Pacte Mondial par exemple) et si la société ne met pas immédiatement en place les mesures correctives nécessaires, l'analyste propose que la notation ESG soit modifiée en notation G (le niveau de notation le plus faible) au comité de notation ESG d'Amundi. Si le cas est validé par le comité de notation, la valeur est alors exclue des portefeuilles d'Amundi.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

Afin de respecter les règles ISR d'Amundi, l'univers éligible est réduit aux émetteurs présentant les meilleurs profils ESG, c'est-à-dire les émetteurs bénéficiant d'une note ESG d'A à D. Lors de la construction de portefeuille, le gérant tient compte de l'évaluation financière en s'appuyant sur l'équipe d'analystes ESG et de leurs recommandations au travers de notations internes, en complément de l'évaluation ESG.

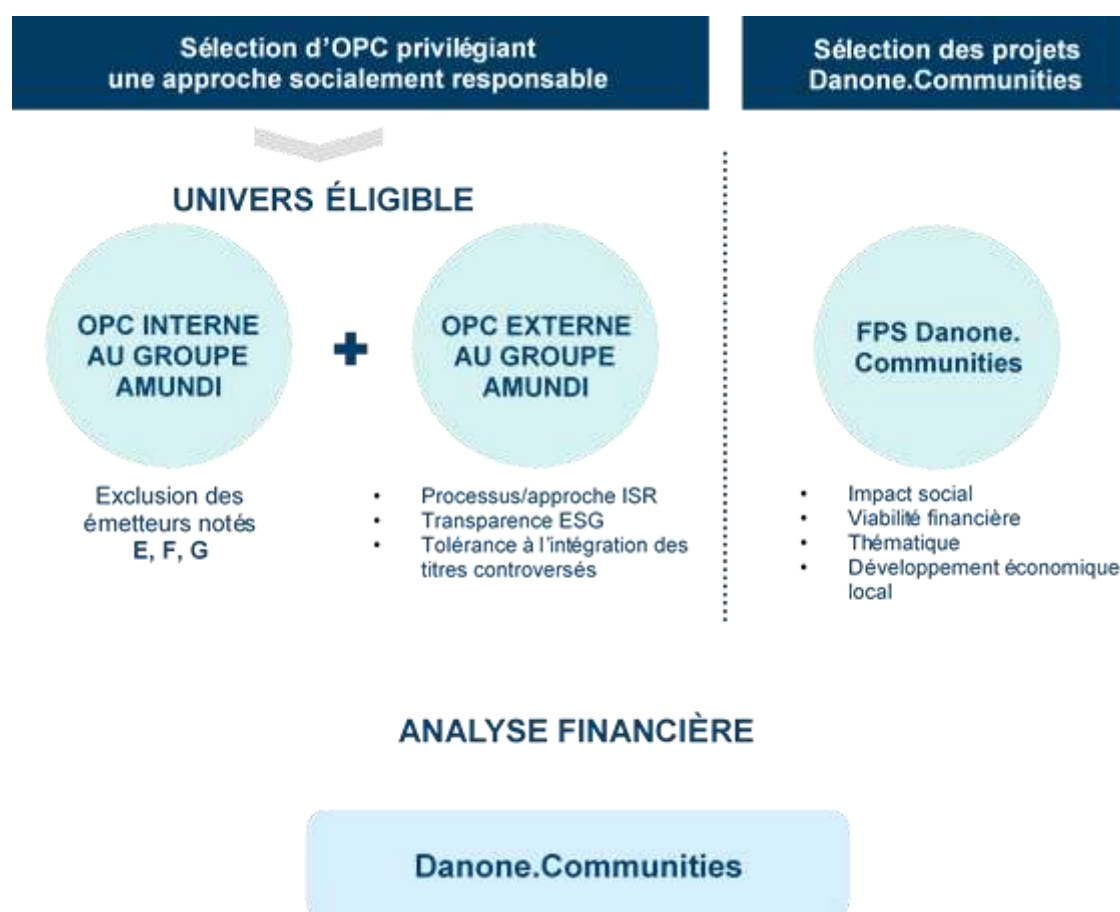
A l'issue du processus de sélection des titres, le portefeuille final présente une note ESG moyenne supérieure à celle de son indice de référence (ou univers d'investissement, le cas échéant). Par ailleurs, l'évaluation ESG du portefeuille doit être supérieure à C.

Le caractère ESG est ainsi pris en compte au niveau du titre détenu mais également au niveau du portefeuille dans sa globalité.

Sélectivité du fonds Danone.Communities S3

Les émetteurs combinant les meilleurs fondamentaux d'un point de vue ESG et financier déterminent l'univers éligible.

Les OPC privilégiant une approche socialement responsable déterminent l'univers éligible.



Source : Amundi. Informations données à titre illustratif.

4.2 Comment le changement climatique est-il pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tous les éléments relatifs au changement climatique sont pris en compte dans les critères ESG (Cf. questions 3.3 et 3.4).

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre de nos règles ISR, le fonds peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs non notés.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Pas de changement notable au sein du processus d'évaluation ESG au cours des douze derniers mois

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

La Sicav a été créée à la suite d'un partenariat entre Amundi Group et le groupe Danone.

Jusqu'à 10% de son actif est investi dans le Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) danone.communities, qui finance des projets de développement d'entreprises locales, principalement dans les pays en voie de développement.

Leur modèle économique est pérenne et tourné vers deux objectifs sociaux : faire reculer la pauvreté et la malnutrition.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds peut pratiquer le prêt ou l'emprunt de titres par référence au code monétaire et financier. En vue d'exercer des droits de vote, les titres des entreprises françaises sont automatiquement rapatriés. Les titres des émetteurs des autres zones sont rapatriés dans la mesure du possible.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Dans le cas de souscriptions, rachats, ou encore tombées de dividendes, le fond utilise régulièrement des instruments dérivés. Ils représentent généralement moins de 5% et au maximum 10% de l'actif du fonds. Ainsi, il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG des fonds.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou action d'OPC.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Les critères ESG sont intégrés au dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes de Gestion elles-mêmes et le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des risques, qui peuvent contrôler en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La Direction des risques fait partie intégrante de la gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets. Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures. Les règles ESG intègrent nos politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds.

Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire, avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

Si la notation d'un émetteur est dégradée et devient inéligible, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, l'émetteur fera l'objet d'une analyse par l'équipe de recherche ESG. Sur la base de cette analyse et de l'intérêt financier des porteurs, le gérant devra vendre le titre dans un délai maximum de 3 mois. Ainsi un titre dégradé à la note F pourra être conservé en portefeuille pour une durée maximum de 3 mois.

En revanche, un titre dégradé à la note G fera l'objet d'une vente immédiate quelle que soit la classification AMF du fonds.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie mensuellement avec le reporting financier du fonds. Il permet de visualiser les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de comparer ce portefeuille à d'autres notations de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation et de gestion ESG.

Le rapport ESG comprend les sections suivantes :

- Définitions des critères ESG
- La note ESG moyenne du portefeuille
- La couverture de l'analyse ESG

Ci-dessous un exemple du reporting ESG :

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Univers d'investissement ESG: 100% INDEX AMUNDI ESG RATING D



Score du portefeuille d'investissement: 0,89

Score de l'univers d'investissement ESG: 0,00

Couverture ESG (source : Amundi)

	Portefeuille	Univers d'investissement ESG
Pourcentage avec une notation ESG Amundi ²	91,63%	100,00%
Pourcentage pouvant bénéficier d'une notation ESG ³	91,63%	100,00%

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille : le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

Source: Amundi, au 31 décembre 2021.

6.2 Le cas échéant, quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Un rapport d'impact publié sur une fréquence trimestrielle a été mis en place afin de faciliter aux investisseurs l'accès aux données d'impact généré par les entreprises solidaires, investis par le fonds Danone.Communities Investissement Responsable S3 à travers le fonds Danone.Communities. Ce document est confidentiel et réservé à l'usage exclusif des porteurs de parts du FPS Danone.Communities.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des codes de transparence des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Nom du document	Table des matières	Fréquence	Méthode de transmission
Ambition ESG 2025	Les ambitions d'investissement responsable d'Amundi seront menées à bien d'ici 2025	-	www.amundi.fr
Rapport Annuel PRI	Rapport annuel d'Amundi sur ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport d'engagement	Détails du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des sujets liés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	www.amundi.fr
Politique d'Investissement Responsable	Politique IR d'Amundi	Annuelle	www.amundi.fr
Politique de vote	Cadre analytique de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi https://about.amundi.com/Sites/Amundi-Corporate/Pages/Legal-Documents/Proxy-voting-policy	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport de gestion Stewardship	Ce rapport présente notre réponse aux exigences de différents codes de bonne gestion.	Annuelle	www.amundi.fr
Reporting ESG	Pour les OPC ISR : Les notations ESG du portefeuille, celles de son indice de référence et/ou de l'univers d'investissement Indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	Mensuelle	www.amundi.fr
Code de transparence ISR	AFG-FIR/Code de transparence EuroSIF des fonds ISR Amundi	Annuelle	www.amundi.fr

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Amundi publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement chaque année. Veuillez trouver plus des informations sur le site : <https://www.amundi.fr/fr/institut/Local-content/Responsible-Investment/Documentation>.

Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 30/06/2022.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.



LEGALS

Amundi Asset Management

French "Société par Actions Simplifiée"- SAS with a capital stock of €1 086 262 605 - Portfolio management company approved by the French Financial Markets Authority (Autorité des Marchés Financiers) - under no.GP 04000036.

Head office: 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Postal address: 90, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tel : +33 (0)1 76 33 30 30 - Website : www.amundi.com - Siren no. 437 574 452 RCS Paris - Siret no. 43757445200029 - APE code: 6630 Z - VAT identification no. FR58437574452.